



« Un avenir avec lendemain »

Analyse annuelle par la Conférence canadienne des arts
du budget fédéral

Mai 2005

Conférence canadienne des arts
804 -130, rue Albert
Ottawa, Ontario
K1P 5G4
Téléphone: 613-238-3561
Télécopieur: 613-238-4849
Courriel: info@ccarts.ca



TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Introduction	5
Vue d'ensemble	6
Le Ministère du Patrimoine canadien	10
Évolution au niveau des sous-secteurs	15
Arts	16
Patrimoine	21
Industries culturelles	24
Autres dépenses	28
Divers : Autres nouveautés	29

RÉSUMÉ

La présente analyse du budget de 2005 traite des niveaux de financement généraux accordés au ministère du Patrimoine canadien, aux organismes culturels et aux sociétés d'État; des changements organisationnels et financiers survenus au ministère du Patrimoine canadien; du financement fédéral des grands programmes visant les arts, le patrimoine et les industries culturelles; et d'autres faits marquants dans le secteur culturel.

L'analyse permet de dégager trois constatations clés¹. Premièrement, le budget de 2005 renfermait une nouvelle très encourageante pour le secteur culturel, soit celle du renouvellement d'*Un avenir en art*. Non seulement le programme a-t-il été renouvelé au même niveau de financement que par le passé, mais il l'a été pour de nombreux exercices, soit de 2005-2006 à 2009-2010. Le renouvellement d'*Un avenir en art* est une excellente nouvelle pour le secteur, et la CCA félicite le gouvernement fédéral d'avoir reconnu le besoin d'assurer un financement pluriannuel stable au secteur et d'y avoir répondu.

Deuxièmement, le budget de 2005 était aussi assez positif en ce qui concerne le financement fédéral d'autres domaines. Malgré la baisse modeste des fonds fédéraux destinés à certains programmes, organisations et organismes du secteur culturel, le financement est demeuré relativement stable. De plus, celui-ci n'inclut pas les fonds additionnels que le secteur pourrait recevoir par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006; avec les fonds additionnels prévus dans celui-ci, les niveaux de financement ne seront peut-être pas inférieurs aux dépenses totales de l'an dernier. Il s'agit donc d'une nouvelle encourageante, qui témoigne des démarches de représentation vigoureuses et fructueuses du secteur culturel ainsi que de l'appui de la ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla. Il y a également lieu de souligner le soutien accordé par les porte-parole au Patrimoine canadien des partis conservateur (Bev Oda), NPD (Charlie Angus) et Bloc Québécois (Maka Kotto), ainsi que d'autres membres du Comité permanent du patrimoine canadien et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La troisième constatation clé met un bémol à ces bonnes nouvelles. Malgré le renouvellement d'*Un avenir en art* et la stabilité relative du financement accordé au secteur, un certain nombre d'enjeux pourraient être sources d'inquiétude. Tout d'abord, une certaine incertitude entoure le renouvellement d'*Un avenir en art*. Qu'arriverait-il par exemple à ce financement après l'exercice en cours si un nouveau gouvernement

¹ Une autre constatation à noter a trait à l'organisation et à la gestion du ministère du Patrimoine canadien, qui a en effet entrepris une restructuration en profondeur de son cadre de gestion. Il a réorganisé sa manière de concevoir les principaux résultats de ses politiques, les activités entreprises dans le cadre de ses programmes et la relation entre les résultats et les activités.



accédait au pouvoir? Dans le climat d'instabilité politique suscité par les activités de la Commission Gomery, il n'est pas impossible d'imaginer que les Canadiens retourneront bientôt aux urnes; qu'est-ce que cela signifierait pour *Un avenir en art*?

Une autre source de préoccupation est celle des conséquences pour le secteur culturel de la réaffectation des crédits et de l'examen des dépenses. Le ministère du Patrimoine canadien doit procéder à une réaffectation interne de 20 millions de dollars par année pour « compléter » les fonds destinés à *Un avenir en art* et atteindre le niveau prévu de 192 millions de dollars par année. Dans le cadre du processus général d'examen des dépenses entrepris par le gouvernement Martin, il doit aussi réduire ses dépenses de 38 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Vu l'ampleur de ces exigences de réaffectation interne et de réduction des dépenses, la CCA s'interroge sur les répercussions que ces mesures auront sur l'administration et le financement des programmes visés. Où le ministère parviendra-t-il à « trouver » ces sommes et quelles seront les retombées sur le secteur culturel? La CCA surveillera la situation de près.



INTRODUCTION

**« ...la culture est un élément central de notre qualité de vie.
Elle aide à définir qui nous sommes en tant que personnes et en tant que nation.
[...]le soutien fédéral continu des arts et de la culture est à
la fois souhaitable et dans l'intérêt des Canadiens. »**

Rapport du Comité permanent des finances, décembre 2004

Le budget de 2005 renfermait une très bonne nouvelle pour le secteur culturel, soit celle du renouvellement de l'initiative Un avenir en art, devenu une sorte de programme phare pour le secteur. Non seulement le gouvernement a-t-il renouvelé le programme au même niveau de financement que par le passé, mais il l'a fait pour une période de cinq ans. Quelle bonne nouvelle!

Nombre de personnes avaient fondé leur espoir dans le renouvellement du programme, et la nouvelle ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla, ne les a pas déçues. Non seulement a-t-elle annoncé le renouvellement pour un an du programme en décembre 2004, mais elle semble avoir convaincu certains de ses collègues clés au Cabinet de renouveler le programme pour cinq ans.

Dans une situation de gouvernement minoritaire, on aurait pu s'attendre à beaucoup d'incertitude en ce qui concerne le financement du secteur culturel. Étonnamment, quelques députés de l'opposition, notamment la nouvelle députée Bev Oda, porte-parole du Parti conservateur au Patrimoine canadien, se sont avérés certains des meilleurs alliés du secteur. En outre, dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de l'automne 2004, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes s'est prononcé fermement en faveur d'un financement stable et à long terme pour des programmes comme Un avenir en art, le Programme d'aide aux musées et le Fonds canadien de télévision. Le gouvernement semble avoir écouté et avoir reconnu l'importance d'assurer au secteur un financement stable et à long terme.

Il est intéressant de noter qu'en cette année qui marque le 60^e anniversaire de la Conférence canadienne des arts (CCA), certains des enjeux auxquels l'organisme et ses membres font face n'ont pas vraiment changé. La recherche d'un financement prévisible et à long terme pour la culture est demeuré un objectif central du secteur depuis les débuts de la CCA. Bien que le renouvellement d'*Un avenir en art* constitue certes une nouvelle encourageante, comme nous le verrons dans cette analyse budgétaire, les fonds prévus ne permettent pas nécessairement de répondre à tous les besoins du secteur culturel. De plus, ce financement ne fait toujours pas partie du budget de base du ministère du Patrimoine canadien et demeure par conséquent vulnérable à l'évolution des priorités du gouvernement, surtout dans une situation de gouvernement

minoritaire. Il est toutefois permis d'être modérément optimiste : le renouvellement de cet important programme de financement pourrait constituer une composante de base d'un financement exhaustif et prévisible pour le secteur.

La présente analyse budgétaire comporte quatre parties. Dans la première, nous examinons les niveaux généraux de financement fédéral pour les arts et la culture. Dans la deuxième, nous analysons la structure du ministère du Patrimoine canadien et les dépenses dans ses principaux domaines d'activité. La troisième partie consiste en un examen détaillé des enjeux, tendances, défis et possibilités critiques en matière de financement dans les différents sous-secteurs culturels. Dans la dernière partie, nous explorons un certain nombre d'aspects de la situation actuelle dans le secteur, autres que les niveaux de financement fédéraux (p. ex., réalisations législatives, initiatives nouvelles et en cours et leurs répercussions sur le secteur culturel).

VUE D'ENSEMBLE

Nous discutons dans cette partie des niveaux généraux de financement fédéral dans le secteur culturel. Le tableau 1 de la page suivante présente les niveaux de dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de certains organismes et sociétés d'État pour la période 2004-2005 à 2005-2006 (nous examinerons en détail chacun de ces organismes un peu plus loin dans cette analyse). La colonne « Dépenses prévues 2004-2005 » renferme les estimations des dépenses réelles pour le dernier exercice; les montants proviennent du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses. Dans l'avant-dernière colonne, les chiffres entre parenthèses sont les dépenses prévues tirées du *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2004-2005 du ministère du Patrimoine canadien (la partie III du Budget des dépenses du Ministère).

Baisse modeste des niveaux de financement généraux

Comme le tableau le révèle, presque tous les organismes ont affiché une baisse de financement entre les affectations prévues dans le Budget principal des dépenses de l'an dernier (2004-2005) et celles du présent exercice (Budget principal des dépenses de 2005-2006). Si l'on tient compte des dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005, les baisses de financement entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006 sont encore plus marquées. Comme le révèle la dernière cellule du tableau, les organismes inclus ont affiché collectivement une diminution des fonds de 92,6 millions de dollars entre 2004-2005 et 2005-2006.

Il convient de noter que les organismes visés pourraient recevoir des fonds additionnels par le biais du Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006. Le cas échéant, la baisse générale de financement entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006 ne sera peut-être pas aussi prononcée que le révèle le tableau. Il est encore trop tôt pour prévoir toute



l'envergure des dépenses additionnelles qui pourraient être incluses dans le Budget supplémentaire des dépenses (ce budget est ordinairement publié fin automne, début printemps), mais la CCA constate que, ces dernières années, un certain nombre de dépenses qu'on aurait pu s'attendre de trouver dans le Budget principal ont été prévues dans le Budget supplémentaire.

Le Budget supplémentaire des dépenses consiste en des demandes de changements au financement prévu dans le Budget principal des dépenses déposé antérieurement. Les changements peuvent être de nature administrative (p. ex., virement de fonds inattendus d'un crédit à un autre) ou comporter l'utilisation de fonds nouveaux. Ordinairement, l'engagement de fonds nouveaux dans le Budget supplémentaire des dépenses résulte de circonstances imprévues (p. ex., SRAS, ESB, secours en cas de catastrophe) qui obligent le gouvernement à engager de nouvelles dépenses. La CCA constate que, ces dernières années, le Budget supplémentaire des dépenses a inclus des dépenses qui semblaient avoir été prévues en début d'exercice. À moins d'une raison administrative contraignante qui oblige de procéder ainsi, elle se demande pourquoi ces dépenses n'ont pas simplement été inscrites dans le Budget principal des dépenses.

Tableau 1 – Dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de certains organismes et sociétés d'État, 2004-2005 à 2005-2006 (en millions de dollars)

Organisme ¹	Dépenses prévues 2004-2005			Budget principal 2005-2006	Variation (Total 2004-2005 moins Budget principal 2005-2006)
	Budget principal 2004-2005	Budget supplémentaire 2004-2005 ²	Total 2004-2005		
Ministère du Patrimoine canadien	1 127,1	144,3	1 271,4	1 245,2 ³ (1 094,5)	(26,2) -2,1%
Conseil des Arts du Canada	151,0	3,3	154,3	150,2 (125,2)	(4,1) -2,7%
Société Radio-Canada	1 034,3	(8,0)	1 026,3	1 042,4 ⁴ (974,3)	16,1 +1,6%
Bibliothèque et Archives du Canada ⁵	96,5	17,3	113,8	92,9 (93,4)	(20,9) -18,4%
Centre national des Arts	31,5	0,9	32,4	31,2 (31,4)	(1,2) -3,7%
Musée des beaux-arts du Canada	44,6	(0,4)	44,2	44,5 (44,6)	0,3 +0,7%
Musée canadien des civilisations	94,7	1,6	96,3	58,7 (59,0)	(37,6) -39,0%
Musée canadien de la nature	61,1	(0,1)	61,0	55,6 (55,1)	(5,4) -8,9%
Musée national des sciences et de la technologie	29,7	0,1	29,8	24,4 (24,1)	(5,4) -18,1%
Office national du film du Canada	63,7	3,1	66,8	62,9 (63,7)	(3,9) -5,8%
Téléfilm Canada	129,7	(1,4)	128,3	123,9 (125,7)	(4,4) -3,4%
TOTAL	2 863,9	160,2	3 024,6	2 931,9 (2 691,0)	(92,7) -3,1%

1Ces organismes produisent aussi tous des recettes annuelles.

2Comme nous l'expliquons ci-après, un certain nombre d'organismes ont connu une réduction de leurs niveaux de dépenses dans le Budget supplémentaire en raison de l'initiative de réaffectation du gouvernement. Nous avons comptabilisé les augmentations et les réductions de fonds pour calculer la variation nette du financement pour chaque organisme.

3Ce montant inclut la somme additionnelle de 127,1 millions de dollars annoncée pour le Ministère dans le budget de 2005.

4Ce montant inclut la somme additionnelle de 60 millions de dollars annoncée pour la Société Radio-Canada dans le budget de 2005.

5La Bibliothèque nationale du Canada et les Archives nationales du Canada étaient séparées dans la documentation de l'exercice précédent. Le Budget des dépenses de cette année fait entrer en ligne de compte le fusionnement des deux organismes. Les chiffres donnés dans le tableau ont été additionnés pour produire le total correspondant à Bibliothèque et Archives du Canada.



Sources : Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2005-2006, Parties I et II : Plan de dépenses du gouvernement et Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2004-2005*, Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2004-2005*; ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses 2004-2005, Partie III: Rapport sur les plans et les priorités. Estimates (B), 2004-2005*;

En pourcentage, le financement global des organismes énumérés dans le tableau a diminué de 3,1 p. 100. Dans les parties subséquentes de cette analyse, nous examinerons les variations dans les niveaux de financement pour chacun de ces organismes. Pour l'instant, la vue d'ensemble révèle que la baisse en pourcentage varie selon l'organisme, deux des onze organismes affichant des diminutions inférieures à la baisse moyenne de 3,1 p. 100 (le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien). Seuls deux organismes, la Société Radio-Canada et le Musée des beaux-arts du Canada, ont affiché cette année des augmentations budgétaires. Quatre organismes ont été touchés par des réductions de dépenses inférieures à 5 p. 100 : le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts et Téléfilm Canada. Pour le Musée canadien de la nature et l'Office national du film, les baisses se sont situées entre 5 et 10 p. 100. Comme nous le verrons dans la troisième partie de cette analyse, les baisses plus marquées qu'ont enregistrées le Musée national des sciences et de la technologie (18,4 p.100) et le Musée canadien des civilisations (39,0 p. 100) peuvent être attribuées largement aux dépenses engagées en 2004-2005 pour des projets d'immobilisations précis ou des coûts de transition organisationnelle (nous reviendrons sur ces baisses et leurs causes dans la troisième partie intitulée « Évolution au niveau des sous-secteurs »).

Réaffectation et examen des dépenses. Dans le budget de 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à réaffecter 1 milliard de dollars par année à même le financement existant des programmes « des secteurs moins prioritaires à ceux à plus grande priorité ». Le portefeuille du Patrimoine canadien a contribué à ce processus. Dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien a absorbé la contribution du portefeuille à ce processus de réaffectation, tandis que dans le Budget supplémentaire des dépenses du même exercice, les organismes du Ministère ont fait des contributions s'élevant à quelque 13,4 millions de dollars. Ces contributions figurent dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 et incluent des paiements provenant des organismes suivants : Conseil des Arts du Canada (1,5 million de dollars), Société Radio-Canada (8 millions de dollars), Musée canadien des civilisations (400 000 \$), Musée canadien de la nature (100 000 \$), Centre national des Arts (500 000 \$), Office national du film (500 000 \$), Musée des beaux-arts du Canada (400 000 \$) et Téléfilm Canada (2 millions de dollars). Il y a également lieu de noter que, dans le Budget supplémentaire des dépenses, la plupart de ces organismes ont aussi reçu des fonds additionnels d'un montant supérieur à leur contribution au processus de réaffectation, résultant en une augmentation de fonds nette au moyen du Budget supplémentaire (voir le tableau 1).



Une seconde initiative de réaffectation a été lancée par le Comité de l'examen des dépenses du Cabinet. Mis sur pied par le premier ministre Martin peu après son accession au pouvoir, ce comité s'est vu confier le mandat d'entreprendre « un examen approfondi des dépenses fédérales pour en déterminer la pertinence, l'efficacité et l'excellence »². Le comité a présenté ses recommandations au premier ministre avant le budget de 2005. Dans celui-ci, le gouvernement a annoncé que les dépenses seraient réduites d'une somme de l'ordre de 11 milliards de dollars entre 2005-2006 et 2009-2010 (837 millions de dollars en 2005-2006, 1,5 milliard en 2006-2007, 2,6 milliards en 2007-2008, 2,9 milliards en 2008-2009 et 3,1 milliards en 2009-2010).

Le ministère du Patrimoine canadien aurait pu être obligé d'éliminer 150 millions de dollars en dépenses dans le cadre de cette démarche. En fin de compte, il devra faire des compressions de 2 millions de dollars en 2005-2006, de 6 millions de dollars en 2006-2007 et de 10 millions de dollars par année entre 2007-2008 et 2009-2010. Bien que ces réductions soient loin de totaliser 150 millions de dollars, elles signifient que, d'ici cinq ans, le Ministère devra réduire ses dépenses de 38 millions de dollars. D'après ce dernier, « les économies seront réalisées en réduisant les frais généraux et en rationalisant la présentation des programmes de manière à offrir des services équivalents ou améliorés à moindre coût. Ces améliorations n'auront aucune incidence sur le financement offert aux bénéficiaires du programme. »³ Selon les organismes du Portefeuille, la Ministre a fait savoir qu'ils ne seraient pas touchés par ce processus de réaffectation.

Bien qu'il soit encourageant de savoir que le Ministère envisage de protéger les niveaux de financement pour les bénéficiaires de programmes, il faut se demander quelles conséquences ces réductions auront sur l'administration des programmes. Doit-on s'attendre à une diminution du nombre d'agents aptes à aider les requérants? Comment le Ministère pourra-t-il assurer des services équivalents, voire améliorés, avec moins de ressources?

LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le portefeuille du Patrimoine canadien inclut le ministère du Patrimoine canadien, cinq agences ministérielles⁴ (y compris Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications

² Ministère des Finances du Canada, *Budget 2005 : Examen des dépenses pour une saine gestion financière*, (Ottawa, Sa Majesté du chef du Canada, 2005), p. 5

³ Voir « Tableau 6 – Détails sur les économies ministérielles », site Web sur l'examen des dépenses, www.expenditurereview-examensdesdepenses.gc.ca

⁴ Parcs Canada, ancienne agence ministérielle du portefeuille du Patrimoine canadien, est désormais une agence ministérielle du portefeuille de l'Environnement.

canadiennes) et 10 sociétés d'État (y compris le Conseil des Arts du Canada, le Musée canadien des sciences et de la technologie, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada). Le Ministère compte 26 points de service à Ottawa et dans cinq régions du Canada et il administre cinq Places du Canada. En outre, cinq agents de promotion du commerce culturel travaillent à l'étranger pour stimuler le commerce culturel international.

Comme le montre le tableau 1 ci-dessus, les niveaux de financement du Ministère ont diminué légèrement par rapport au dernier exercice. En 2004-2005, le financement inscrit au Budget principal des dépenses s'élevait à 1 271,4 millions de dollars, et le Ministère a bénéficié d'une augmentation nette de fonds de 144,3 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005. Cette augmentation des fonds prévue dans le Budget supplémentaire est allée surtout au programme de Soutien au sport (43,3 millions de dollars) et à la Société d'exploitation en fiducie des Jeux de 2010 (55 millions de dollars). Des fonds additionnels ont été accordés au Fonds canadien de télévision (37,3 millions de dollars pour inverser les compressions prévues dans le budget de l'an dernier) et au Programme d'aide aux publications (4,0 millions de dollars). Comme le tableau le révèle, le financement total en 2004-2005 s'élevait à 1 271,4 millions de dollars. En 2005-2006, le Budget principal des dépenses prévoit la somme de 1 118,1 millions de dollars. Dans le budget de 2005, le gouvernement a annoncé un montant additionnel de 127,1 millions de dollars pour les dépenses du Ministère en 2005-2006, y compris les dépenses au chapitre des programmes de sport (76,0 millions de dollars), du multiculturalisme (21,2 millions de dollars) et des Autochtones (10,0 millions de dollars). Les dépenses totales résultantes pour 2005-2006 sont donc de 1 245,2 millions de dollars, ce qui représente une baisse modeste de 26,2 millions de dollars (ou 2,1 p. 100) ⁵.

L'analyse par la CCA du budget fédéral de 2003 renfermait un examen exhaustif de la structure organisationnelle du Ministère, de ses objectifs stratégiques et de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* du Ministère (Partie III du Budget des dépenses) révèle que ce dernier a foncièrement restructurer sa manière de concevoir ses activités et d'en rendre compte, en réponse aux nouvelles exigences du Conseil du Trésor (les lecteurs trouveront une discussion complète des objectifs stratégiques et de la structure organisationnelle du

⁵ Le Ministère énumère aussi une série de « rajustements » au financement s'élevant à 165,2 millions de dollars dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*. La plupart de ces dépenses additionnelles visent les programmes autochtones (47,5 millions de dollars) et les programmes de sport (102,8 millions de dollars). Si ces dépenses lui reviennent dans le Budget supplémentaire de 2005-2006, les dépenses totales du Ministère pour l'exercice en cours atteindront 1 410,3 millions de dollars. Cela signifiera une **augmentation** de 138,9 millions de dollars (10,9 p. 100) par rapport aux dépenses totales de l'exercice antérieur, qui étaient de 1 271,4 millions de dollars.

Ministère avant ces changements dans l'analyse du budget de 2003 intitulée *Bon sens et sensibilité*).

Le Conseil du Trésor a imposé les exigences suivantes à certains aspects des plans ministériels :

- **Résultats stratégiques** : un résultat stratégique est un « avantage durable à long terme pour les Canadiens et Canadiennes, lequel découle du mandat, de la vision et des efforts d'un ministère ou d'un organisme »⁶.
- **Architecture des activités de programme (AAP)** : il s'agit d'une liste de toutes les activités entreprises dans le cadre des programmes d'un organisme. Les activités se décomposent en sous-activités et en sous-sous-activités.
- **Structure des ressources et des résultats de gestion (SRRG)** : cadre de gestion basé sur l'Architecture des activités de programme et une information sur des aspects comme les ressources, les résultats et l'évaluation du rendement du ministère.

Le tableau 2 présente les résultats stratégiques, les activités de programme, les sous-activités de programme et certaines sous-sous-activités de programme (il renferme aussi des données sur les dépenses et les ressources humaines pour les différents résultats stratégiques et activités de programme, dont nous discuterons).

Comme le tableau le révèle, le Ministère a énoncé deux résultats stratégiques, le premier consiste en l'expression et le partage des expériences culturelles et le second, dans la création d'une société inclusive et la participation des citoyens. Comme le montre la deuxième colonne, le Ministère compte sept activités de programme qui, selon lui, contribuent à l'atteinte de ces objectifs stratégiques.

Il est intéressant de noter que, dans la conception que le Ministère se fait de ses activités, les arts, le patrimoine et les industries culturelles contribuent uniquement au premier résultat stratégique, soit l'expression et le partage d'expériences culturelles. Il n'est pas question de la contribution des arts, du patrimoine et des industries culturelles au second objectif stratégique, soit la création d'une « société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens. » Cela est quelque peu étonnant compte tenu de la reconnaissance croissante des contributions que les arts, le patrimoine et les industries culturelles peuvent faire à l'atteinte de ces objectifs sociaux plus vastes.

En ce qui concerne les dépenses et les besoins en ressources humaines associés aux résultats stratégiques et activités de programme du Ministère, le tableau révèle qu'en

⁶ Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses 2005-2006, partie III : Rapport sur les plans et les priorités*, p. 6.



2005-2006, plus de la moitié de ses dépenses et ressources humaines sont consacrées à l'objectif stratégique 1, soit l'expression et le partage d'expériences culturelles. Pour ce premier objectif stratégique, présenté avec les dépenses du Ministère au chapitre des arts, du patrimoine et des industries culturelles, le tableau montre que plus de la moitié des dépenses sont consacrées à la première activité de programme, soit le contenu canadien et l'excellence des performances (421,4 millions de dollars). Les dépenses au chapitre de la viabilité de l'expression culturelle et de la participation, ainsi que de l'accès et de la participation à la vie culturelle du Canada correspondent dans l'un et l'autre cas à environ le cinquième des dépenses pour ce résultat stratégique (147,0 millions de dollars et 187,3 millions de dépenses respectivement).

En ce qui concerne les dépenses pour le second objectif stratégique du Ministère, près de la moitié sont destinées au développement communautaire et au renforcement des capacités; elles incluent le financement d'organismes autochtones et l'enseignement dans la langue minoritaire. Un plus du tiers des dépenses sont consacrées à la dernière activité de programme, soit la participation à la vie communautaire et civique; elles comprennent les dépenses au chapitre du multiculturalisme, des jeunes et des femmes autochtones, et du sport.

Quant aux dépenses prévues pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, le Ministère s'attend à ce que les niveaux de financement demeurent essentiellement les mêmes pour toutes les activités de programme, sauf en ce qui concerne le contenu canadien et l'excellence des performances. En effet, ces deux catégories de dépenses sont censées diminuer considérablement, tombant de 421,4 millions de dollars en 2005-2006 à 286,6 millions en 2006-2007 et à 253,8 millions en 2007-2008. Il s'agit d'une baisse de 32 p. 100 entre 2005-2006 et 2006-2007. La CCA attend l'explication du ministère du Patrimoine canadien au sujet de ces baisses prévues de financement. Il convient toutefois de noter que les chiffres inclus dans le tableau proviennent du *Rapport sur les plans et les priorités* et qu'ils doivent donc être interprétés avec prudence; ils ne correspondent pas nécessairement aux dépenses qui seront approuvées dans le budget des dépenses du prochain exercice. Cela dit, ils donnent une idée des attentes du Ministère en ce qui concerne ses niveaux de financement futurs.

Tableau 2 – Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programme

Résultats stratégiques	Activités de programme	Sous-activités de programme	Exemples de sous-sous-activités de programme	Dépenses en millions \$ (Équivalents temps plein entre parenthèses)		
				2005-2006	2006-2007	2007-2008
Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et les Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde	Création de contenu canadien et excellence des performances	Arts et industries culturelles	Fonds canadien de télévision; Fonds de la musique du Canada; élaboration de contenu; Fonds du Canada pour les magazines; édition de livres et nouveaux médias et médias interactifs	421,4 (219)	286,6 (226)	253,8 (226)
		Sport	Aide aux athlètes			
	Viabilité de l'expression culturelle et participation	Arts et industries culturelles	Soutien du secteur des arts; renforcement des capacités; Fonds de la musique du Canada; Secteur du film et de la vidéo	147,0 (563)	148,4 (533)	148,1 (533)
		Patrimoine	Réseau canadien d'information sur le patrimoine; Soutien des organismes et institutions voués au patrimoine			
		Sport	Vancouver 2010			
	Préservation du patrimoine canadien	International	Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale			
		Patrimoine	Préservation des longs métrages et accès	55,3 (230)	54,0 (241)	54,1 (241)
	Accès et participation à la vie culturelle du Canada	Cultures autochtones vivantes	Langues et cultures autochtones			
		Arts et industries culturelles	Les arts dans les collectivités; Aide à la distribution des publications	187,3 (361)	186,2 (331)	186,8 (331)
			Patrimoine	Patrimoine culturel canadien en ligne; Études canadiennes		
Total Résultat stratégique 1				811,0 (1 373)	675,2 (1 331)	642,8 (1 331)
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens	Promotion de la compréhension interculturelle	Langues officielles	Promotion de la dualité linguistique	129,9 (114)	135,8 (120)	138,4 (120)
		Multiculturalisme				
		Sport				
	Développement des communautés et renforcement des capacités	Partenaires autochtones	Organismes autochtones	261,5 (162)	265,2 (171)	266,0 (171)
		Langues officielles	Vie communautaire; Enseignement dans la langue de la minorité			
	Participation à la vie communautaire et à la vie en société	Multiculturalisme		207,9 (471)	178,6 (497)	179,4 (496)
		Autochtones	Jeunes Autochtones; Femmes autochtones			
		Participation des citoyens	Initiative canadienne sur le bénévolat;			
		Sport	Développement de la participation au sport			
		Jeunesse	Échanges Canada, Katimavik, Jeunesse Canada au travail			
Célébration	Le Canada en fête					
International	Expositions internationales					
Total Résultat stratégique 2				599,3 (747)	579,6 (788)	583,8 (787)
TOTAL MINISTÈRE				1 410,3 (2 120)	1 254,8 (2 119)	1 226,6 (2 118)

Source : Adapté de Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses 2005-2006, partie III : Rapport sur les plans et les priorités*, « Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programme » p. 9-11; « Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : tableau détaillé », p.96-97; « Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein », p. 99-100

ÉVOLUTION AU NIVEAU DES SOUS-SECTEURS

Le tableau 3 ci-dessous présente le financement pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006

Tableau 3 – Ministère du Patrimoine canadien : Certaines subventions et contributions 2004-2005 et 2005-2006 (en dollars)

Subvention/Contribution	Budget principal 2004-2005	Budget principal 2005-2006
Programme de consolidation des arts et du patrimoine	4 026 436	4 026 436
Fonds de stabilisation	6 500 814	5 854 997
Renforcement des capacités	15 500 000	15 500 000
Dotation		
Programme de présentation des arts Canada	22 829 278	22 642 028
Programme de développement de l'industrie de l'édition du livre	38 743 742	38 368 948
Fonds du Canada pour les magazines	22 000 000	9 652 000
Culture canadienne en ligne	7 500 000	8 500 000
-Fonds des nouveaux médias du Canada	8 150 000	8 150 000
-Fonds des partenariats	7 500 000	8 200 000
Fonds canadien pour la télévision	99 700 000 ¹	99 550 000
Capitales culturelles du Canada	2 000 000	2 000 000
Espaces culturels Canada	37 067 000	27 672 259 ²
Programme d'aide aux musées	9 400 000	9 400 000
Programme national de formation dans le secteur des arts	16 292 750	16 172 750
Programme d'aide aux publications	49 400 000 ³	41 400 000
Routes commerciales	2 000 000	2 000 000

¹ Dans le Budget des dépenses de 2004-2005, le montant était de 62,2 millions de dollars. Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement a annoncé qu'il rétablissait à 100 millions de dollars les fonds destinés au FCT pour l'exercice 2004-2005 et l'exercice 2005-2006. Par conséquent, le montant additionnel de 37,5 millions de dollars a été affecté au FCT dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005, ce qui a porté le total à 99,7 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005.



2 Cette diminution dans les fonds destinés au programme Espaces culturels est plus apparente que réelle. Pour des raisons liées au calendrier d'exécution des projets, la somme de 8,8 millions de dollars a été reporté de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2004-2005, ce qui a eu pour effet d'augmenter les niveaux de financement pour ce dernier exercice.

3 Le Programme d'aide aux publications a reçu la somme additionnelle de 4 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005, ce qui a fait passer le total de 45,4 à 49,4 millions de dollars dans le Budget des dépenses de 2004-2005.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2005-2006, parties I et II : Le plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2004-2005*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2004-2005*.

- - **ARTS** - -

UN AVENIR EN ART. Comme nous le signalions au début de cette analyse, le budget de 2005 renfermait une très bonne nouvelle pour le programme *Un avenir en art*. L'exercice 2003-2004 devait être la dernière année de l'initiative de financement triennale de 568 millions de dollars, et même si le Ministère avait réussi à faire approuver le renouvellement du financement pour un an, le sort du programme après l'exercice 2004-2005 demeurait incertain. En décembre 2004, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé le prolongement d'*Un avenir en art* jusqu'en 2005-2006 et l'injection de 172 millions de dollars en fonds additionnels et jusqu'à 20 millions de dollars supplémentaires provenant d'une réaffectation au sein du ministère du Patrimoine canadien (soit au total 192 millions de dollars).

Dans le budget de cette année, le gouvernement a prolongé ce renouvellement de quatre ans, en prévoyant 172 millions de dollars en fonds additionnels par année. Le financement total s'élève à 860 millions de dollars répartis sur cinq ans (2005-2006 à 2009-2010). Comme le gouvernement l'affirme dans le budget de 2005 : « Ces fonds répartis sur plusieurs années permettront d'assurer la stabilité au sein de la collectivité des arts et de la culture, celle-ci pouvant ainsi compter sur un financement prévisible dans les années à venir. » Comme les niveaux de financement ont été renouvelés à raison de 172 millions de dollars par année, le Ministère devra continuer à réaffecter à l'interne la somme de 20 millions de dollars par année pour atteindre le niveau de financement d'*Un avenir en art* de 192 millions de dollars (le Ministère effectue cette réaffectation interne pour financer le programme depuis le lancement de celui-ci).

Le renouvellement des fonds est certes une bonne nouvelle; l'obtention d'un financement pluriannuel stable a en effet été un objectif constant du secteur. Pour nombre d'intervenants dans le secteur, la poursuite d'*Un avenir en art* a constitué la pièce maîtresse du budget de cette année. Beaucoup espéraient son renouvellement et ont été

⁷ Ministère des Finances, *Le plan budgétaire de 2005*. (Ottawa., Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2005), p.111.



ravis d'apprendre qu'il avait été renouvelé au même niveau de financement pour cinq ans.

Cela dit, un certain nombre de questions et de facteurs doivent être examinés. Premièrement, le financement d'*Un avenir en art* n'a pas été intégré au budget de base du ministère du Patrimoine canadien. Bien que ce renouvellement pour cinq ans crée une stabilité financière considérable – ce qui, d'après beaucoup d'intervenants dans le secteur, revient à intégrer le programme au budget de base du Ministère – le fait est qu'il ne constitue pas un élément du budget des services votés.

Deuxièmement, même si le gouvernement Martin a pris cet engagement pluriannuel, qu'arrivera-t-il au financement d'*Un avenir en art* après le présent exercice si un nouveau gouvernement est élu? En situation de gouvernement minoritaire, il s'agit certes d'une préoccupation légitime. Un nouveau gouvernement ne serait pas lié par ces engagements et pourrait même annuler le programme et réduire sensiblement les niveaux de financement.

Troisièmement, où le gouvernement va-t-il « trouver » 20 millions de dollars qu'il pourrait réaffecter à l'interne à *Un avenir en art*? La CCA estime qu'il s'agit d'un montant élevé à réaffecter chaque année et se demande comment le Ministère choisira les programmes et activités dont les fonds seront réaffectés (autrement dit, quelle méthode ou quels critères utilisera-t-il?).

Quatrièmement, comment les fonds renouvelés seront-ils répartis entre les diverses composantes d'*Un avenir en art*? Nous avons inclus au tableau 3 les niveaux de financement pour l'exercice en cours et l'exercice antérieur. Comme nous le verrons, ces montants semblent indiquer une stabilité relative de financement pour nombre de composantes d'*Un avenir en art*. Mais comment les fonds renouvelés seront-ils répartis entre les diverses composantes après 2005-2006? Des sources au ministère du Patrimoine canadien disent ne pas s'attendre, dans les prochaines années, à des changements fondamentaux dans les niveaux de financement des divers éléments d'*Un avenir en art*.

Cette quatrième question en appelle une autre. En 2001, au moment de l'annonce d'*Un avenir en art*, nous disposions d'une documentation expliquant clairement la répartition des 568 millions de dollars entre les programmes et organismes clés. Depuis cette date, la répartition du budget annuel de 192 millions de dollars entre les diverses composantes du programme est devenue beaucoup moins claire. La CCA encourage le ministère du Patrimoine canadien à produire des rapports plus explicites sur les dépenses du programme et avance, à ce sujet, qu'il serait très utile pour les intervenants du secteur que le Ministère produise un rapport annuel sur les dépenses à l'échelle du programme. Ce document pourrait aussi inclure des renseignements sur le fonctionnement, les résultats et les changements ou l'évolution d'*Un avenir en art*.



Comme nous l'avons fait remarquer, le financement des diverses composantes d'*Un avenir en art* demeure relativement stable. C'est le cas du **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens** (PCAPC) : les niveaux de financement sont inchangés pour les Projets de stabilisation et les Incitatifs aux fonds de dotation, et il n'y a qu'une légère diminution des dépenses pour le Développement des compétences. « Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. »⁸ Les Projets de stabilisation aident les organismes à but non lucratif au niveau communautaire à appuyer les organismes artistiques et patrimoniaux locaux. Les fonds visent surtout la prestation d'une expertise technique. La composante de Développement des compétences du PCAPC sert à verser des fonds directement aux organismes artistiques et patrimoniaux qui n'ont pas accès à un soutien au moyen de projets de stabilisation. Les fonds sont utilisés pour améliorer l'efficacité organisationnelle. Dans le cadre des Incitatifs aux fonds de dotation, le gouvernement verse des fonds de contrepartie aux organismes artistiques qui recueillent des dons privés pour constituer des fonds de dotation.

Le programme **Présentation des arts Canada** « facilite l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes à la richesse culturelle du Canada dans toute sa diversité grâce à une aide financière versée à des diffuseurs pour des festivals artistiques et des saisons de spectacles professionnels en arts de la scène, et d'autres expériences artistiques. »⁹ Les niveaux de financement sont demeurés passablement stables pour ce programme.

Le programme **Capitales culturelles du Canada** a pour objectif de « promouvoir les arts et la culture au sein des municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et les intègrent à la planification municipale. »¹⁰ Les cinq villes lauréates au troisième tour des Capitales culturelles du Canada (2005) étaient Toronto (Ontario); Victoria (Colombie-Britannique); Algonquins de Pikwàkanagàn (Ontario); Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse) et Saint-Jean-Port-Joli (Québec). Le financement des Capitales culturelles du Canada est demeuré stable à 2 millions de dollars. Le renouvellement du financement d'*Un avenir en art* donnera à ce programme la stabilité dont il a grandement besoin, d'autant plus que les demandes doivent être présentées le printemps précédant l'exercice durant lequel les fonds sont affectés (c.-à-d., les demandes pour 2005 ont été présentées en mars 2004 et les villes gagnantes n'ont été annoncées qu'en février 2005). Avec la stabilisation du financement pour les prochaines années, les requérantes pourront préparer et présenter leurs demandes en sachant qu'il y aura des fonds au moment où les sommes seront accordées.

⁸ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

⁹ Ibid

¹⁰ Ibid

Dans le cas d'***Espaces culturels Canada***, la baisse de fonds que révèle le tableau 3 est plus apparente que réelle. Pour des raisons liées au calendrier d'exécution des projets, les fonds de 8,8 millions de dollars destinés au programme ont été reportés de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2004-2005, ce qui a eu pour effet d'augmenter les niveaux de financement de l'exercice antérieur. Le programme a pour objectif d'« améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et de favoriser l'accès par les Canadiens et les Canadiennes aux arts et au patrimoine. Il sert à financer l'infrastructure culturelle, l'achat de matériel et l'exécution d'études de faisabilité.

Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA). Le PNFSA « vient en aide aux établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. »¹¹ Le financement du programme est demeuré relativement stable, allant de 16,3 millions de dollars en 2004-2005 à 16,2 millions en 2005-2006 (voir le tableau 3). Le programme a récemment été renouvelé.

Conseil des Arts du Canada. Comme le montre le tableau 1, le financement du Conseil des Arts prévu dans le Budget principal des dépenses est demeuré stable, soit autour de 150 millions de dollars. Le complément de 25 millions de dollars par année prévu par *Un avenir en art* a été renouvelé pour 2004-2005; le budget de 2005 a prévu son renouvellement pour cinq ans. Le Conseil est très reconnaissant du renouvellement des fonds d'Un avenir en art, qui ont été utilisés pour augmenter le financement de son programme de subventions globales, le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté et un programme de renforcement des capacités destiné aux organismes artistiques professionnels desservant les groupes de minorité visible.

Tout en appréciant le renouvellement des fonds d'*Un avenir en art*, le Conseil signale que l'augmentation de 25 millions de dollars ne règle pas les difficultés auxquelles il fait face. Vu la croissance du milieu des arts, le Conseil estime qu'il n'est pas doté de fonds suffisants par rapport aux besoins du secteur.

Comme le montre le tableau 1, le Conseil des Arts a reçu un montant additionnel de 3,3 millions de dollars en fonds nets par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005. Il a fait une contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réaffectation du gouvernement et reçu la somme supplémentaire de 4,8 millions de dollars. Ces fonds additionnels ont été répartis entre diverses initiatives, y compris le soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire (950 000 \$), le « renforcement des capacités des organismes artistiques multiculturels et autochtones » (2,5 millions) et Terminus 1525, un forum Internet destiné aux jeunes artistes (600 000 \$).

¹¹ Ibid



Le Conseil estime que l'initiative de réaffectation l'a favorisé, surtout parce qu'il a obtenu des fonds additionnels dans le Budget supplémentaire des dépenses. Des sources au Conseil disent s'attendre à faire une autre contribution de 1,5 million de dollars au prochain cycle de réaffectations.

Comme nous le signalions dans l'analyse du budget de l'an dernier, le Conseil ne s'attendait pas à utiliser son fonds de dotation en 2003-2004 ou 2004-2005. Son comité des placements estimait que les marchés ne s'étaient pas suffisamment rétablis pour que l'organisme se le permette. La situation semble toutefois s'améliorer avec le renforcement du milieu des placements.

La démarche de planification organisationnelle du Conseil se déroule bien. Un projet de plan organisationnel pour 2005-2008 a récemment été présenté au conseil d'administration et sera bientôt soumis à la Ministre et au Conseil du Trésor. D'après des sources au Conseil, la Ministre déposera le résumé du plan au Parlement dans les prochains mois, et le plan devrait pouvoir être rendu public à l'automne 2005.

La CCA prend note du fait que le Conseil des Arts du Canada célébrera en 2007 son 50e anniversaire et accueillerait favorablement la décision du gouvernement, pour souligner cette occasion, d'augmenter sensiblement – et en permanence – ses fonds.

Comme le montre le tableau 1, le financement du **Centre national des Arts** a diminué légèrement par rapport aux dépenses totales prévues en 2004-2005, les dépenses prévues pour l'exercice en cours s'élevant à 31,2 millions de dollars. Le CNA a reçu près d'un million de dollars en fonds additionnels nets dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 pour des activités de rayonnement et pour la création d'un « contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation », l'élaboration du festival Scène albertaine et le « développement de communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) ». Les fonds destinés au **Musée des beaux-arts du Canada** sont demeurés stables à environ 44,5 millions de dollars. Dans le budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005, le Musée a obtenu 400 000 \$ de plus dans le cadre de la démarche de réaffectation du gouvernement (voir la discussion « Réaffectation » dans la première partie de cette analyse du budget).

Programme de promotion des arts. Dans le cadre de son Programme des relations culturelles internationales, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) « accorde des subventions à des groupes et particuliers canadiens pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger. »¹² Le programme devait subir une baisse de financement de 35 p.100 durant le présent exercice. Des démarches actives de représentation de la part du secteur culturel, notamment de la Writers' Union of

¹² Site Web d'Affaires étrangères Canada



Canada, semblent avoir porté fruit. Le financement du Programme de promotion des arts a été renouvelé dans le budget de 2005, qui prévoyait aussi le renouvellement du financement destiné au Fonds de la diplomatie publique (qui inclut un soutien à la promotion des arts) pour une période de cinq ans à raison de 8 millions de dollars par année. Dans le cadre de l'examen de la politique étrangère en cours, Affaires étrangères Canada examine ses activités de « diplomatie publique », qui incluent la promotion des arts à l'étranger, les relations universitaires et les relations avec les médias. Un résultat éventuel de cet examen serait un meilleur alignement en ce qui concerne les décisions sur la promotion des arts entre les objectifs culturels au Canada (c.-à-d., appui des groupes culturels canadiens) et les objectifs diplomatiques (c.-à-d. relations entre le Canada et les autres pays).

- - PATRIMOINE - -

Patrimoine bâti. Comme nous l'expliquions dans l'analyse du budget de l'an dernier, la responsabilité pour le patrimoine bâti a été cédée à Environnement Canada. Parcs Canada, les lieux et monuments historiques, les immeubles fédéraux patrimoniaux et l'Initiative des endroits historiques font désormais partie du portefeuille de l'Environnement. Dans le budget de 2005, le gouvernement a alloué la somme de 46 millions de dollars répartie sur cinq ans pour appuyer le travail de l'organisme visant la mise en oeuvre du registre national des endroits historiques, un processus de certification des dépenses au chapitre de la restauration et des normes de conservation. Le budget prévoyait aussi 39 millions de dollars en fonds additionnels répartis sur cinq ans pour permettre à Parcs Canada de préserver l'infrastructure matérielle dans les parcs nationaux et les lieux historiques relevant de sa responsabilité. Le secteur accueille favorablement ce financement additionnel, qu'il considère comme la réponse du gouvernement au chapitre 6 du rapport de 2003 de la vérificatrice générale dans lequel cette dernière soulignait l'état déplorable des lieux patrimoniaux culturels et exhortait le gouvernement à intervenir.

Le budget de 2003 annonçait la création du *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales* de 30 millions de dollars (à raison de 10 millions de dollars par année pendant trois ans) visant à encourager le secteur privé à restaurer et préserver les lieux et bâtiments historiques. Le programme, maintenant dans sa troisième année, progresse bien. Bien que les entreprises aient été lentes à s'y rallier les premières années, des sources dans le secteur affirment que le programme est maintenant mieux connu et compris, et que le taux de participation a augmenté. Bon nombre des projets financés sont de nature communautaire; des fonds sont versés à des groupes communautaires pour leur permettre de restaurer et préserver le patrimoine bâti. Le secteur juge le rendement du programme important, puisqu'on espère que l'expérience de ce fonds

prouvera qu'il existe une demande suffisante de préservation et de restauration du patrimoine bâti pour inciter le gouvernement à adopter des mesures fiscales à cet égard.

Musées. Les musées ont accueilli avec enthousiasme la nouvelle du renouvellement du financement d'Un avenir en art, qui permet d'avoir accès à un soutien au moyen du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* (pour le renforcement des capacités) et par l'entremise du Conseil des Arts du Canada (soutien aux musées d'art). Les fonds acheminés aux musées au moyen du *Programme d'aide aux musées* (PAM) sont demeurés stables cette année à 9,4 millions de dollars. Le programme continue à être sérieusement en manque de fonds par rapport aux années précédentes. Les fonds du PAM ont diminué de 47 p. 100 depuis leur sommet de 15 millions de dollars en 1977 (d'après une analyse faite du programme en 2001 par l'Association des musées canadiens (AMC), le programme devrait être financé à raison de 30 millions de dollars de 1972 simplement pour suivre le rythme de l'inflation).

Malgré la pénurie de fonds pour le PAM par rapport aux années passées, l'Association des musées canadiens s'attend à ce que le gouvernement fédéral accorde un financement plus complet dans l'avenir. Elle continue à prôner l'élaboration d'une politique des musées, et l'arrivée de la ministre du Patrimoine canadien Liza Frulla a été source d'optimisme à cet égard pour le secteur. La Ministre semble en effet très favorable à cette idée et a déclaré au cours d'une récente entrevue télévisée qu'elle avait entrepris l'élaboration d'une politique des musées. Il est encore difficile de prévoir les conséquences financières d'une politique de ce genre, mais l'AMC est très optimiste. Elle préconise une nouvelle politique des musées basée sur cinq principes : la participation et l'inclusion des collectivités, publics et groupes spéciaux; des répercussions communautaires favorables aux collectivités; la viabilité à long terme des musées; l'engagement des Canadiens et des Canadiennes dans leur patrimoine; l'appréciation par une facilitation de l'accès au patrimoine du Canada.

L'AMC s'occupe aussi avec le ministère du Patrimoine canadien de la question de la montée en flèche des coûts d'assurance pour les musées. Un projet d'étude de faisabilité sur cette question importante a été réalisée, et un comité a été mis sur pied pour analyser le rapport et recommander les prochaines mesures à prendre.

Comme le révèle le tableau 1, le financement fédéral du ***Musée canadien des civilisations***, du Musée canadien de la nature et du Musée des sciences et de la technologie du Canada a été plutôt irrégulier au cours des deux dernières années, à cause notamment des projets d'immobilisations rendus à divers stades d'achèvement. La baisse marquée des fonds destinés au Musée canadien des civilisations est attribuable à la diminution des dépenses liée à la construction du Musée de la guerre. Cette réduction dans les dépenses de logement pour le Musée cache une augmentation du financement au chapitre des collections et de la recherche (qui est passé de 8,2 millions de dollars en 2004-2005 à 10,7 millions de dollars en 2005-2006) et une augmentation des

dépenses pour les activités d'exposition, d'éducation et de communication (passées de 11,9 millions de dollars en 2004-2005 à 17,0 millions de dollars en 2005-2006). Le Musée a aussi obtenu 2 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 pour la « création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation. »

Les travaux de rénovation du Musée commémoratif Victoria expliquent la plupart des fluctuations de fonds au **Musée canadien de la nature**; le Budget principal des dépenses de 2004-2005 prévoyait 36 millions de dollars pour les rénovations et celui de 2005-2006, 28,2 millions de dollars. Par contre, le Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006 prévoyait une augmentation de 100 000 \$ dans les fonds destinées au Musée dans le cadre de la démarche de réaffectation du gouvernement (voir la discussion « Réaffectation » dans la première partie de cette analyse). La composante de construction des rénovations consiste en un projet de cinq ans qui sera achevé en 2008-2009; les expositions devraient être achevées en 2009-2010. Outre les dépenses d'immobilisations, les travaux de rénovation du Musée ont entraîné des augmentations à d'autres postes de dépenses, notamment pour la construction de nouvelles expositions. Malgré l'augmentation cette année par rapport à la précédente (de 14 millions de dollars en 2004-2005 à 16,1 millions de dollars en 2005-2006) des fonds destinés aux programmes d'éducation publique, à la gestion des collections et à la recherche, les montants additionnels sont liés surtout aux rénovations.

Dans ce contexte de restrictions budgétaires, le Musée canadien de la nature s'est associé à une douzaine d'autres musées d'histoire naturelle au Canada pour former, en 2003, l'Alliance des musées d'histoire naturelle, qui a pour mandat principal de renforcer les capacités dans ce secteur. Un des projets les plus intéressants de l'Alliance a été l'établissement d'un partenariat avec l'organisme européen parallèle en vue de la création d'une exposition sur le comportement et les pratiques de séduction des animaux. L'exposition sera présentée en Europe et au Canada, son arrivée au Musée canadien de la nature étant prévue pour mai 2006.

La baisse du budget de la **Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada** est attribuable à la dotation de fonds, en 2003-2004, pour la construction de deux nouveaux édifices du Musée de l'aviation du Canada. Le Musée a reçu 149 000 \$ dans le Budget supplémentaire des dépenses pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation ».

Bibliothèque et Archives Canada. Comme nous le signalions dans l'analyse du budget de l'an dernier, le projet de loi créant Bibliothèque et Archives Canada par la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales a reçu la sanction royale en avril 2004. L'année écoulée a été une période de transition; la première étape cruciale du processus a consisté en la nomination du directeur du nouvel organisme (Ian Wilson). Bibliothèque et Archives Canada est maintenant doté d'une nouvelle structure organisationnelle qui



intègre les deux entités. L'organisme occupe toujours les locaux du 395 rue Wellington, qui demeure son point d'accès public, tandis que la plupart des employés sont logés dans une tour de bureaux de Gatineau.

Comme le montre le tableau 1, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses de 2005-2006 s'élèvent à 92,9 millions de dollars, alors que les dépenses totales durant l'exercice 2004-2005 ont atteint 113,8 millions de dollars. Une bonne part des dépenses additionnelles de l'an dernier ont été absorbées au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 et ont été liées surtout à trois principaux postes : « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation » (5,5 millions de dollars), les locaux de l'administration centrale de Bibliothèque et Archives Canada (9,4 millions de dollars) et un report du budget de fonctionnement (2,7 millions de dollars).

Le Musée du portrait du Canada a pour mandat de « présenter les hommes et les femmes de toutes conditions sociales qui ont contribué au développement du Canada. Ce mandat, il le remplit en acquérant et en exposant les portraits qui forment le riche patrimoine de notre pays. »¹³ Établi en 2001, le Musée est un programme de Bibliothèque et Archives Canada. Le financement du Musée est demeuré relativement stable à 157 millions de dollars en 2005-2006 (contre 159 millions de dollars en 2004-2005).

- - INDUSTRIES CULTURELLES - -

Radiodiffusion et production audiovisuelle

Fonds canadien de télévision. *Le Fonds canadien de télévision (FCT)*, un fonds des secteurs public et privé visant à encourager le financement et la radiodiffusion d'émissions de télévision canadiennes, est revenu aux niveaux de financement qu'il avait avant le budget de 2003. Dans celui-ci, le gouvernement a annoncé que le financement fédéral du FCT serait réduit de 25 p. 100 (50 millions de dollars répartis sur deux ans). Une campagne de représentation bien organisée visant le rétablissement du financement du FCT a produit le résultat escompté; en effet, dans le budget de 2004, le gouvernement l'a rétabli à 100 millions de dollars pour 2004-2005 et 2005-2006. Comme le révèle le tableau 4, le gouvernement a respecté son engagement en consacrant la somme additionnelle de 37,5 millions de dollars au Fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 (pour porter le total à 99,7 millions en 2004-2005). Dans le Budget principal des dépenses de 2005-2006, ce niveau de financement a été maintenu pour le Fonds canadien de télévision.

¹³ Site Web du Musée du portrait du Canada

Société Radio-Canada (SRC). Comme on peut le voir au tableau 1, les dépenses totales prévues pour la SRC s'élevaient en 2004-2005 1 026,3 millions de dollars et devraient augmenter légèrement pour atteindre 1 042,4 en 2005-2006. La Société a reçu 60 millions de dollars de plus dans le budget de 2005 « pour que des programmes de haute qualité ayant un contenu typiquement canadien et reflétant la diversité de plus en plus marquée de notre société soient diffusés dans les foyers du pays. »¹⁴

La Société Radio-Canada n'a pas remporté le concours pour la diffusion des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver de 2010 et des Jeux d'été de 2012, sa soumission étant de beaucoup inférieure à la soumission gagnante. Le consortium choisi est composé de Bell Globemedia et de Rogers Communications (la soumission gagnante s'élevait à 153 millions de dollars américains contre 93 millions de dollars américains pour la SRC). La CCA se demande ce que cela signifie pour les radiodiffuseurs nationaux et fait observer qu'on ne sait pas encore exactement comment le consortium choisi diffusera des émissions en français pour les Jeux olympiques.

Culture canadienne en ligne. Culture canadienne en ligne (CCE) vise à « à encourager une présence canadienne unique dans Internet. »¹⁵ Son financement est passé de 7,5 millions de dollars en 2004-2005 à 8,5 millions de dollars en 2005-2006. Les programmes de financement de CCE visent à « rendre disponible aux Canadiennes et aux Canadiens le contenu culturel numérisé qui aidera à promouvoir la richesse de la culture, de l'histoire, des arts et du patrimoine de notre pays. »¹⁶ *Le Fonds des nouveaux médias du Canada*, administré par Téléfilm Canada, a pour objectif de « favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles. »¹⁷ Les dépenses au chapitre de ce fonds sont demeurées au même niveau que l'exercice dernier, soit de 8,2 millions de dollars.

Le Fonds des partenariats appuie des projets de partenariat public-privé-civique visant à « mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux. »¹⁸ Entre 2004-2005 et 2005-2006, les dépenses au chapitre du *Fonds des partenariats* sont passées de 7,5 millions de dollars à 8,2 millions de dollars.

La CCA constate que le gouvernement prévoit des montants élevés de dépenses pour CCE et ses programmes de financement dans le Budget principal des dépenses, ainsi qu'au moyen de fonds additionnels destinés aux organismes culturels dans le Budget

¹⁴ Ministère des Finances, *Le plan budgétaire de 2005*, p. 112.

¹⁵ Site Web du ministère du Patrimoine canadien

¹⁶ Ibid

¹⁷ Ibid

¹⁸ Ibid



supplémentaire des dépenses. Aucune évaluation de CCE ni de ses programmes de figure sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien.

Comme on peut le voir au tableau 1, le financement de ***l'Office national du film*** (ONF) est demeuré passablement stable entre le Budget principal des dépenses de l'an dernier et celui de cette année (63,7 millions de dollars en 2004-2005 et 62,9 millions de dollars en 2005-2006). Quand on fait entrer en ligne de compte les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses, on constate que l'ONF a connu une baisse de près de 6 p. 100 de ses niveaux de financement entre les dépenses prévues totales de l'an dernier et le Budget principal des dépenses de cette année. Dans le Budget supplémentaire de 2004-2005, l'ONF a obtenu la somme additionnelle de 3,1 millions de dollars, y compris 1,8 million pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation » et 1,1 million sous forme de report dans son budget de fonctionnement.

Téléfilm Canada a connu une baisse modeste de son financement entre 2004-2005 et 2005-2006, les dépenses prévues totales tombant de 128,3 millions de dollars en 2004-2005 à 123,9 millions en 2005-2006. L'organisme a fait une contribution de 1,4 million de dollars à l'initiative de réaffectation pangouvernementale.

Édition

Édition de livres. Des sources dans le secteur de l'édition de livres étaient enchantées du renouvellement d'*Un avenir en art*. Le complément de 25 millions de dollars accordé au Conseil des Arts est une bonne nouvelle pour le secteur, tout comme les niveaux de financement relativement stables prévus pour le ***Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE)***.

Le secteur continue à travailler au dossier de la planification de la relève pour l'avenir de l'industrie. Le ministère du Patrimoine canadien publiera bientôt des guides d'information sur la planification de la relève qui expliqueront comment évaluer une société et comment mettre en place un plan de relève. Bien que ces guides soient certes bien accueillis, le secteur souhaiterait explorer d'autres interventions stratégiques à l'appui de la relève dans le secteur. L'Association of Canadian Publishers (ACP) met sur pied un comité chargé de produire un document de représentation sur ce dossier important. Il existe une gamme de possibilités d'action à l'appui de la planification de la relève, y compris des crédits d'impôt, des programmes de garantie de prêts et des programmes de subventions. Le comité examinera les différentes solutions à la lumière des initiatives actuelles et antérieures qui ont été utilisées pour appuyer la planification de la relève dans l'industrie. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral n'a pas été favorable à des mesures fiscales, et le secteur penchera peut-être en faveur d'un programme de subventions.



Le secteur s'emploie aussi à renforcer la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'édition de livres. *BookNet Canada*, organisme à but non lucratif mené par l'industrie, s'emploie à mieux intégrer et diffuser l'information dans la chaîne d'approvisionnement de cette branche d'activité (secteur de l'édition de livres, de la distribution et de la vente au détail). L'organisme a très efficacement produit des analyses de données sur les ventes permettant aux différents secteurs de l'industrie de suivre les chiffres de vente et les stocks à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement. La capacité à suivre les chiffres sur les ventes d'une année sur l'autre constitue un pas important pour l'industrie.

L'Association of Canadian Publishers contribue aussi directement au renforcement de la chaîne d'approvisionnement au moyen d'un projet visant expressément les éditeurs de livres. Le projet, financé par le ministère du Patrimoine canadien, vise la création de feuilles de calcul électroniques pour les données bibliographiques. L'Association travaille avec les éditeurs pour créer le logiciel de ce système, qui sera compatible avec le système de *BookNet Canada*. Le système permettrait aux marchands de livres d'avoir facilement accès aux données bibliographiques complètes de chaque livre (y compris critiques, images, table des matières, etc.).

Un autre grand enjeu pour le secteur de l'édition de livres est celui du contenu canadien des bibliothèques scolaires. Un rapport publié récemment par l'Association sous le titre *The Crisis in Canada's School Libraries: The Case for Reform and Re-investment* (disponible sur le site Web de l'ACP) fait état de la baisse du nombre de livres canadiens dans les bibliothèques scolaires, résultant surtout des compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation. L'ACP a lancé le projet *Canadian Books in Schools: Raising the Profile* visant à donner aux éditeurs canadiens un moyen de commercialiser et faire valoir les livres canadiens dans les bibliothèques scolaires.

Édition de périodiques Le renouvellement d'*Un avenir en art* a procuré des avantages aux éditeurs de périodiques par la voie de l'augmentation des fonds destinés au Conseil des Arts et d'une certaine hausse du financement pour les magazines d'art et littéraires. Les deux principales sources de fonds pour le secteur de l'édition sont **le Fonds du Canada pour les magazines** et le Programme d'aide aux publications. Le Fonds du Canada pour les magazines assure un financement pour les frais éditoriaux, le développement des affaires des éditeurs de petits magazines, le développement de l'industrie et les magazines d'art et littéraires. Malgré une baisse du financement, le Fonds s'est maintenu au niveau de 16 millions de dollars par année pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006. Des sources au ministère du Patrimoine canadien confirment qu'un financement additionnel lui sera accordé en 2005-2006 par la voie du Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006.

Le **Programme d'aide aux publications** aide à compenser les frais d'expédition postale. Les dépenses prévues pour le programme en 2004-2005 s'élevaient à 45,4 millions de dollars, la somme additionnelle de 4 millions de dollars étant prévue



dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 (soit un total de 49,4 millions de dollars, comme le montre le tableau 4). Pour 2005-2006, les dépenses totales prévues atteignent 45,4 millions de dollars (41,4 millions dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006 et la somme additionnelle de 4 millions prévue dans le Budget supplémentaire de 2005-2006). Le programme a fait l'objet d'un examen exhaustif et détaillé qui a abouti à des changements bien accueillis ayant pour effet d'étendre l'admissibilité à plus de magazines et publications communautaires (ce qui a nécessité des dépenses supplémentaires en 2004-2005).

Des intervenants dans l'industrie de l'édition de magazines se demandent si le financement du *Programme d'aide aux publications* est suffisant. Durant les consultations prébudgétaires, la Canadian Magazine Publishers Association (CMPA) a préconisé une augmentation du financement du PAP. Les hausses récentes des tarifs postaux ont exercé des pressions sur le budget du Fonds et pourraient entraîner une baisse du financement accordé aux éditeurs de magazines admissibles. Pour la CMPA, le principal enjeu demeure la distribution à prix abordable des magazines; vu la montée en flèche des tarifs postaux, les niveaux de financement du *Programme d'aide aux publications* constituent une source constante de préoccupation.

- - AUTRES DÉPENSES - -

Initiatives autochtones. Le Budget principal des dépenses de cette année révèle une baisse marquée du financement des initiatives autochtones. Le montant des subventions et contributions destinées aux centres d'amitié, associations, groupes de femmes et autres groupes autochtones est tombé de 65,2 millions de dollars en 2004-2005 à 34,3 millions de dollars en 2005-2006. Selon le ministère du Patrimoine canadien, cette baisse est attribuable surtout à l'expiration de programmes comme celui des centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones (23 millions de dollars). Le Ministère signale que la plupart de ces fonds appelés à disparaître ont été inclus dans le cadre financier pour 2005-2006; il demandera donc l'autorisation de les dépenser au moyen du Budget supplémentaire des dépenses de 2005-2006. Dans le budget de 2005, le gouvernement a annoncé l'attribution d'un montant additionnel de 10 millions de dollars pour les programmes autochtones du ministère du Patrimoine canadien.

Langues officielles. Les subventions et contributions destinées à la reconnaissance, l'usage, la vitalité et le développement à long terme des langues officielles du Canada ainsi qu'au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont augmenté durant l'exercice 2005-2006. Le Budget principal des dépenses de cette année révèle une augmentation de près de 30 millions de dollars pour appuyer les langues officielles (le montant est passé de 294 millions en 2004-2005 à 323,8 en 2005-2006). La plus grande part de cette augmentation est allée aux composantes de contributions du



programme Mise en valeur des langues officielles et du programme Développement des communautés de langue officielle.

DIVERS: AUTRES NOUVEAUTÉS

Convention internationale de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Le gouvernement Martin semble attacher moins d'importance au mouvement en faveur de la négociation et de la ratification de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Même si dans le *Discours du Trône* de février 2004 le gouvernement a réitéré son engagement envers la convention, il ne mentionne pas celle-ci dans le *Discours du trône* d'octobre 2004. Malgré tout, le ministère du Patrimoine canadien considère comme une priorité dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2005-2006 ses démarches en faveur de cette convention. À l'automne 2004, en collaboration avec d'autres intervenants, le Ministère a rédigé les commentaires du Canada sur la version préliminaire de la convention. Ces commentaires touchaient à plusieurs enjeux, y compris les suivants : la nécessité de limiter la portée de la convention aux contenus culturels et aux expressions artistiques (malgré le vœu de certains Membres de l'élargir pour inclure des aspects comme les droits culturels et le statut de l'artiste) et l'opportunité de préciser les objectifs de la convention pour les axer sur « la reconnaissance de la double nature des biens et services culturels » et « la réaffirmation du droit des États de prendre des mesures à l'appui de la diversité des expressions culturelles ». Le Canada s'est joint aux négociations de l'UNESCO au début de 2005 en défendant une position fondée sur les commentaires recueillis à l'automne. En octobre 2005, le texte préliminaire de la convention sera étudié à la Conférence générale de l'UNESCO. D'ici le mois d'octobre, le Ministère élaborera la position officielle du Canada sur le texte préliminaire et consultera à cette fin les intervenants.

Stratégie des compétences en milieu de travail. Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement a annoncé la création d'une stratégie des compétences en milieu de travail devant être élaborée en collaboration avec les syndicats. Cette stratégie semble ancrée dans un modèle industriel plutôt qu'un modèle de l'économie du savoir. L'an dernier, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) a participé à des groupes de discussion dans le cadre d'un processus de consultation centré sur l'élaboration de la stratégie. Même si le gouvernement semble ouvert à la création collaborative d'une stratégie faisable et réalisable, celle-ci continue à suivre une approche industrielle. Durant tout le processus de consultation, le CRHSC a souligné l'importance de se pencher sur les besoins des travailleurs autonomes, qui ne connaissent pas les mêmes enjeux en milieu de travail que les travailleurs du secteur de la fabrication. Le CRHSC ose espérer que le gouvernement abordera en définitive les besoins des travailleurs autonomes, dont les revenus sont souvent faibles et variables.

Réforme du droit d'auteur. Le ministère du Patrimoine canadien juge nécessaire de réformer le droit d'auteur pour faire face aux divers défis, comme les pressions internationales, l'évolution technologique, les défis liés au marché et des décisions judiciaires récentes.¹⁹ Il collabore avec Industrie Canada en vue de modifier la législation canadienne sur le droit d'auteur et entreprendre les réformes à court terme énumérées dans le rapport du gouvernement intitulé *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur*. En 2005-2006, il envisage de déposer un projet de loi et de commencer à mettre en oeuvre les réformes à court et à moyen terme visant le droit d'auteur. En 2006-2007 et 2007-2008, il entend s'occuper des questions à court et à moyen terme relatives au droit d'auteur par une réforme continue de la loi.

Commission sur l'examen des normes du travail fédérales. À la fin de 2004, le gouvernement fédéral a nommé une commission sur l'examen des normes de travail fédérales. Cette commission examinera la partie III du *Code canadien du travail* et, en janvier 2006, présentera au gouvernement des recommandations sur les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter aux normes de travail fédérales. La Commission a publié un document de consultation (disponible au site Web de la Commission à <http://www.flis-ntf.gc.ca>) devant servir de base aux mémoires des intéressés. La CCA examine actuellement la forme que prendra son intervention. Le document invite les auteurs de commentaires à dire si la loi devrait s'appliquer aux travailleurs autonomes et comment elle le pourrait (c.-à-d. si ces travailleurs devraient être visés par les normes minimales sur le salaire minimum, les heures de travail, les jours fériés et le congé parental).

Conseil canadien sur l'apprentissage Le Conseil canadien sur l'apprentissage est un « organisme national indépendant à but non lucratif qui se consacre à l'amélioration de l'apprentissage dans tout le pays et dans tous les milieux. »²⁰ En mars 2003, Ressources humaines et Développement des compétences Canada lui a accordé 85 millions de dollars pour réaliser sa mission. Le Conseil a pour objectif d'entreprendre et de diffuser des recherches sur l'éducation et l'apprentissage, de suivre et de signaler les résultats de l'apprentissage à l'échelle du pays et d'échanger des renseignements sur l'apprentissage continu. En mars 2005, il a lancé un appel d'expressions d'intérêt en vue de la création de cinq centres régionaux du savoir axés sur les thèmes suivants : l'apprentissage chez les adultes (Canada atlantique), l'apprentissage chez les jeunes enfants (Québec), l'apprentissage en milieu de travail (Ontario), l'apprentissage chez les Autochtones (Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et l'apprentissage et la santé (Colombie-Britannique et Yukon). Il pourrait être utile pour les particuliers et organismes du secteur culturel qui s'intéressent à des questions comme les ressources

¹⁹ Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses de 2005-2006, partie III : Rapport sur les plans et les priorités*, p. 27.

²⁰ Canadian Council on Learning website (www.ccl-cca.ca)



humaines du secteur culturel et l'éducation artistique de suivre le travail de ces centres du savoir régionaux (et d'y participer).